



PREFET DE L'AUDE

Carcassonne, le

14 FEV. 2018

Le Préfet

à

Destinataires in fine

**Objet :** Réseau de Transport d'Electricité (RTE)  
Ligne 33 kV sous-marine et souterraine de raccordement au poste de Port La Nouvelle de la ferme pilote des éoliennes flottantes EolMed

**PJ :** Compte-rendu de la réunion de concertation préalable du 25 janvier 2018

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la réunion de concertation préalable du 25 janvier 2018, relative à la ligne 33 kV sous-marine et souterraine de raccordement au poste de Port La Nouvelle de la ferme pilote éolienne flottante EolMed.

Au cours de cette réunion, l'aire d'étude du projet et le fuseau de moindre impact de la ligne incluant l'extension du poste de Port La Nouvelle, ont été retenus tels que proposés par RTE, conformément à la carte annexée au compte-rendu.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
de la préfecture

  
Claude VO-DINH

Copie à M. le Sous-Préfet de Narbonne  
M. le Dreal Occitanie

## Destinataires

Mme la Présidente de la Région Occitanie  
M. le Sénateur Courteau  
M. le député Alain Péréa  
M. le Président du Conseil Départemental  
M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne  
MM. les Maires de Gruissan et de Port La Nouvelle  
M. le SGAR  
M. Roudier, garant de la concertation Commission Nationale du Débat Public  
M. le Président du Conseil de Façade Maritime (DIRM MED Marseille)  
M. le Directeur Régional de l'ADEME  
M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude  
M. le Délégué à la Mer et au Littoral (DDTM des Pyrénées-Orientales)  
M. le Délégué Départemental de l'ARS  
M. le Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine  
M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles  
M. le Directeur du Département des Recherches Archéologiques subaquatiques et sous marines  
M. le Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie  
M. le Président de la Chambre Départementale de Commerce et d'Industrie  
M. le Président de la Chambre Départementale de Métiers  
M. le Directeur Régional de l'Agence Française de la Biodiversité  
M. le Président du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion  
M. le Président du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise  
M. le Président du Conservatoire du Littoral  
M. le Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins  
M. le Président du Comité régional de la conchyliculture  
M. le Président du Comité régional des pêcheurs plaisanciers et sportifs  
M. le Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours  
M. le Directeur de la Capitainerie de Port La Nouvelle  
M. le Délégué Militaire Départemental  
M. le Directeur de SNCF Réseau  
M. le Directeur d'ENEDIS  
M. le Directeur Général de l'Aviation Civile  
M. le Président de France Nature Environnement Languedoc-Roussillon  
M. le Directeur de Quadran Energies Marines  
Mme la Chef de la Direction de l'Ecologie de la Dreal Occitanie  
M. le Chef de l'UID Aude Pyrénées-Orientales de la Dreal Occitanie  
M. le Responsable du Centre de Recherches des Eco-Systèmes Marins (CREM)-  
M. le 1<sup>er</sup> prud'homme de Port- La-Nouvelle-Bages  
M. le 1<sup>er</sup> prud'homme de Gruissan  
M. le responsable de la station IFREMER Sète  
Mme la présidente de l'association ECCLA



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUDE

Direction Régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
Occitanie

Montpellier, le 6 février 2018

Direction Énergie Connaissance  
Département Énergie Développement Durable  
Division Énergie Air Montpellier

Nos réf. : DEA/MCV/EM/2018.042

Affaire suivie par : Marie-Claude VERNEJOUX

Tél : 04.34.46.63.79

marie-claude.vernejoux@developpement-durable.gouv.fr

**Objet : Réseau de Transport d'Electricité (RTE)  
Ligne 33 kV sous-marine et souterraine de raccordement au poste de Port La  
Nouvelle de la ferme pilote des éoliennes flottantes EolMed au large de Gruissan**

**Compte-rendu de la réunion de concertation préalable  
du 25 janvier 2018 à 14h30  
en sous-préfecture de Narbonne**

**Présidence** : M. Luc Ankri, Sous-Préfet de Narbonne

**Participants** : cf. liste annexée

**PJ** : carte de l'aire d'étude et du fuseau de moindre impact validés

**I- Contexte réglementaire de la réunion**

M. le Sous-Préfet ouvre la séance en rappelant l'importance du projet de l'éolien flottant pour le département et le contexte réglementaire de la réunion.

Cette réunion de concertation préalable dite « Fontaine » est organisée en application de la circulaire de la ministre déléguée à l'industrie du 9 septembre 2002, relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité, auprès des élus, des services et des associations concernés afin de recueillir leur avis sur l'aire d'étude proposée d'une part, et sur le fuseau de moindre impact proposé pour le raccordement de la ferme pilote des éoliennes flottantes EolMed, d'autre part. La mise en exploitation de la ferme pilote, portée par Quadran Energies Marines, est attendue pour 2021.

La concertation préalable s'inscrit en amont de la procédure d'instruction réglementaire afin d'aboutir à un consensus entre les différents acteurs sur le fuseau de moindre impact qui sera soumis à la demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

La réunion se déroule de manière progressive, en deux phases :

- la proposition de l'aire d'étude du projet de raccordement,
- puis, la proposition du fuseau de moindre impact de la ligne incluant l'extension du poste de Port La Nouvelle, au sein duquel le tracé de DUP sera élaboré.

Le dépôt de la demande de DUP doit intervenir en mars 2018 en même temps que le dépôt des autres demandes d'autorisation environnementale et d'utilisation du domaine public maritime.

La justification technico-économique (JTE) de ce projet a été validée par la DREAL, le 19 décembre 2017.

Le coût total du projet de raccordement est évalué à 36,2 M€, financé par le producteur qui prendra également en charge la quote-part du S3REnR (Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables Languedoc-Roussillon).

Le dossier de présentation du projet, de proposition de l'aire d'étude et du fuseau de moindre impact associés, a été joint à la lettre de convocation à la réunion diffusée aux membres participants, le 27 décembre 2017.

## **II- Présentation du projet**

### **II-1 Mission de RTE**

RTE rappelle tout d'abord ses missions de gestionnaire du réseau de transport d'électricité. RTE est aussi en charge du raccordement sur son réseau des nouveaux producteurs comme les parcs éoliens en mer et du développement du réseau et des interconnexions avec les pays voisins qui peuvent emprunter le domaine maritime. Dans le cadre de la transition énergétique et sous l'impulsion des pouvoirs publics, le développement des réseaux électriques de forte puissance en mer s'accélère et RTE s'implique pleinement dans ce nouveau challenge.

Le contexte de l'éolien flottant en Méditerranée est ensuite présenté. Le projet "EolMed", situé au sein de la zone propice de Gruissan en Méditerranée, et porté par le consortium d'entreprises Quadran Energies Marines, Ideol, Bouygues et Senvion, a été désigné lauréat par le gouvernement, en juillet 2016, dans le cadre de l'appel à projets de fermes pilotes éoliennes flottantes lancé avec l'Ademe, en 2015. Cet appel à projets incluait la possibilité d'un raccordement en transport ou en distribution d'électricité.

Quadran Energies Marines a confié le raccordement de la ferme pilote à RTE.

Ce projet de 24,8 MW est constitué de quatre éoliennes flottantes de 6,2 MW chacune, implantées au large de Gruissan-Port La Nouvelle, à environ 18 km de la côte.

Pour des raisons techniques liées à la typologie des éoliennes, la liaison de raccordement de la ferme pilote sera exceptionnellement réalisée en 33 kV avec une transformation 33/63 kV à créer au poste d'injection sur le réseau public 63 kV.

#### **- Questions/réponses :**

*L'association ECCLA (Ecologie, Corbières, Littoral Audois) indique que désormais, seul RTE est en charge du raccordement des parcs éoliens en mer.*

En effet, l'article 15 de la loi 2017-1839 du 30 décembre 2017 mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures et portant diverses dispositions relatives à l'énergie et à l'environnement, a modifié en ce sens l'article L342-7 du code de l'énergie.

### **II-2 Concertation préalable de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP)**

Le garant désigné par la CNDP rappelle que son rôle est de s'assurer des bonnes informations et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. A ce titre, la concertation s'est déroulée initialement au seul nom de Quadran Energies Marines du 15 juin 2017

au 15 septembre 2017 et la publication du bilan a été réalisée le 19 novembre 2017 incluant le raccordement. Les questions soulevées ont porté sur les scénarii d'implantation, l'impact de la technique d'enfouissement en mer, les effets environnementaux des travaux à terre.

Suite au passage à deux maîtres d'ouvrages, Quadran Energies Marines ayant confié le raccordement à RTE, une réunion publique de concertation complémentaire a eu lieu le 14 décembre 2017.

RTE indique qu'il s'est inscrit dans la continuité de la concertation menée par Quadran Energies Marines au travers notamment d'ateliers thématiques, de rencontres sur le terrain ou via internet.

### **II-3 Présentation technique du projet**

La solution proposée consiste à raccorder le point de livraison du parc éolien situé en mer sur l'éolienne de tête (la deuxième), par une liaison 33 kV, sous-marine puis souterraine, au poste le plus proche mixte Enedis/RTE 63/20 kV de Port La Nouvelle, situé sur la commune de Port La Nouvelle, avec extension foncière de ce dernier.

Le câble de raccordement en mer est constitué d'une partie dynamique, qui remonte sur le flotteur de l'éolienne de tête, et d'une partie statique, la plus longue, enfouie dans le sol marin.

Le câble sous-marin de 15 cm de diamètre comporte trois câbles de phases regroupés ; il sera mis sur un navire câblé et posé au fond de la mer d'un seul tenant. Celui-ci étant essentiellement formé de sables vaseux, la technique de l'ensouillage pourra être privilégiée. Si l'ensouillage n'était pas réalisable pour des raisons techniques, d'autres procédés peuvent être mis en œuvre comme une protection par matelas béton, par enrochement ou par la pose de coquilles métalliques sur le câble.

Une chambre de jonction d'atterrage enterrée à 2 m de profondeur, de 10 m de long, 3 m de large et 1,5 m de hauteur, sera réalisée sur la commune de Port La Nouvelle pour assurer la transition technique entre la liaison sous-marine et la liaison souterraine.

Le câble souterrain est également constitué de trois câbles de phases mais indépendants. Chaque câble aura un diamètre de 7 cm, l'emprise de chantier sera de 5 m.

La liaison intègre un à deux câbles de télécommunication à fibres optiques nécessaires à son exploitation.

L'extension du poste Enedis/RTE 63/20 kV de Port La Nouvelle est ensuite présentée.

Datant de 1969, ce poste n'est doté que d'un seul jeu de barres, ouvrage permettant de relier entre eux les départs de même tension et de raccorder des transformateurs de tension. De plus, ce poste est difficilement exploitable en raison de la présence sur cet unique jeu de barres, des deux départs des clients qui y sont reliés à savoir la SNCF et le cimentier Lafarge, et de deux transformateurs Enedis sur lesquels sont raccordés 70 MW de production d'énergies renouvelables.

Il est prévu en outre à l'horizon 2020/2021, le raccordement du projet EolMed et l'ajout d'un troisième transformateur Enedis dans le cadre du S3REnR.

Il est donc décidé de reconstruire le jeu de barres en y ajoutant un deuxième jeu de barres et un couplage. Ces travaux nécessitent une extension foncière de 3500 m<sup>2</sup> sur des terrains adjacents, dont 1500 m<sup>2</sup> dédiés au raccordement EolMed. Une demande de DUP pour expropriation sera éventuellement mise en œuvre en l'absence d'achat amiable du terrain lié à l'extension foncière du poste. Par ailleurs, une modification simplifiée du PLU de Port La Nouvelle est en cours pour autoriser explicitement l'extension en zone Naturelle ressource Nr.

**- Questions/réponses :**

*- La ville de Gruissan demande s'il s'agit de courant triphasé et si le câble sera en aluminium.*

La partie dynamique du câble sous marin sera en cuivre, la partie statique en aluminium et en cuivre. Le courant est du triphasé.

*- La Prud'homie de pêcheurs de Port la Nouvelle Bages demande quel est le tirant d'eau du navire câblé pour le déroulage du câble au niveau de l'atterrage, et qu'elle est la profondeur d'ensouillage.*

A ce jour, les moyens nautiques qui seront utilisés ne sont pas encore connus. Généralement, les navires câblés ont un tirant d'eau supérieur à 10 m. La profondeur d'ensouillage n'est pas encore définie dans l'attente des résultats des études géotechniques et géophysiques devant intervenir en 2018/2019. Par ailleurs, si les travaux sont en zone de chalutage, RTE doit laisser l'usage ; c'est un compromis à trouver sur la période d'intervention.

*- Le Comité Régional des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs demande si les ouvrages projetés sont suffisamment dimensionnés pour une ferme commerciale.*

Le dimensionnement des ouvrages électriques projetés ne suffira pas ; il correspond seulement à la ferme pilote de quatre éoliennes, la tension nécessaire à l'évacuation de la production d'une ferme commerciale sera le 225 kV ou au-delà.

*- La ville de Gruissan demande pourquoi le câble n'est pas en 63 kV, cela aurait permis d'éviter un transformateur.*

RTE rappelle que la technologie des éoliennes est différente de celle des autres parcs pilotes. La place disponible sur le flottage n'étant pas suffisamment importante pour accueillir un transformateur 33/63 kV, la liaison de raccordement de la ferme pilote sera exceptionnellement réalisée en 33 kV avec une transformation 33/63 kV à créer au poste d'injection sur le réseau public 63 kV.

### **III- Validation de l'aire d'étude proposée**

L'aire d'étude est présentée par le bureau d'études Setec In Vivo.

Outre la zone d'implantation des éoliennes, l'aire d'étude s'appuie sur les limites physiques des étangs, du réseau routier, de la zone exploitée de la carrière Lafarge, et sur les sites à enjeux environnementaux importants comme Natura 2000, le parc naturel marin, les sites inscrits ou les zones humides, tout en évitant si possible le franchissement d'obstacles tels le canal de la Robine ou de récifs...

L'aire d'étude proposée concerne la seule commune de Port La Nouvelle et inclut le poste de Port La Nouvelle.

**- Questions/réponses :**

*- L'association ECCLA demande où en sont les études sur l'aire proposée et si celle-ci interfère avec l'aire validée pour l'autre ferme pilote Eoliennes Flottantes du Golfe du Lion (EFGL).*

Les différentes études sédimentaires, halieutiques, sur l'avifaune, les mammifères marins, sont en cours de même que sur les zones humides.

Les études socio-économiques sur la pêche sont en cours de finalisation.

Les résultats seront répertoriés dans l'évaluation environnementale globale du projet EolMed figurant dans les prochains dossiers de demandes d'autorisations.

Par ailleurs, les aires d'études des raccordements des deux fermes pilotes sont distinctes. Les effets cumulés seront cependant pris en compte dans l'évaluation environnementale globale, de même que l'extension du port de commerce de Port La Nouvelle.

*- La Prud'homie de pêcheurs de Port la Nouvelle Bages demande si les études réalisées physiquement sur l'eau sont terminées.*

Ces études sont effectivement terminées ; il y en aura d'autres avant la phase des travaux. Les Prud'homies seront informées des dates à l'avance par rapport à la période d'intervention, soit si possible au moins un mois avant pour la période printemps-été comme souhaité.

*- Le Comité Régional des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs souligne que l'information devra également leur être faite concernant l'atterrage.*

**Compte tenu des observations formulées et de l'accord de l'ensemble des membres participants, le périmètre de l'aire d'étude est validé tel que proposé.**

#### **IV-Validation du fuseau de moindre impact proposé**

Le contexte environnemental des parties maritimes et terrestres de l'aire d'étude est présenté par le bureau d'études Setec In Vivo (cf dossier de concertation préalable adressé le 27 décembre 2017).

Les fuseaux possibles identifiés s'intègrent dans l'aire d'étude validée concernant la seule commune de Port La Nouvelle.

Deux zones d'atterrage peuvent être envisagées : au nord au niveau de la plage de la Vieille Nouvelle, au sud au niveau de la plage du front de mer.

Il en découle ainsi :

- deux fuseaux maritimes, l'un au nord et l'autre au sud du port, caractérisés par des sédiments meubles, la présence de deux zones Natura 2000, d'espèces spécifiques au large, le chenal d'accès du port,
- et trois fuseaux terrestres nord, médian et sud, se rejoignant au niveau d'un fuseau commun vers le poste électrique 63/20 kV de Port La Nouvelle de raccordement au réseau public de transport d'électricité, incluant l'extension précédemment présentée. Des zones humides sont recensées, notamment dans la partie sud du fuseau sud.

Au vu de l'analyse comparative multi-critères des fuseaux, le fuseau de moindre impact proposé est celui qui emprunte le fuseau maritime sud, atterre sur la plage sud du front de mer, puis qui emprunte le fuseau terrestre sud et rejoint le fuseau commun jusqu'à l'extension du poste. Le fuseau terrestre sud proposé est suffisamment large pour y inclure dans sa partie sud un tracé qui éviterait complètement le secteur cartographié en zone humide, si l'étude hydrogéologique complémentaire demandée par RTE confirmait bien le caractère humide de la zone.

La solution proposée représente une liaison 33 kV sous-marine de 24 km, puis souterraine de 2,6 km.

**- Questions/réponses :**

- L'association ECCLA précise que le trait de côte est en régression au nord et en accrétion au sud de la commune.

RTE indique que ce sujet sera explicité dans l'évaluation environnementale globale du projet.

- Le représentant du Sénateur précise que le risque de tsunami doit être ajouté également, de même que les mesures de compensation environnementale.

- Le Comité Régional des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs demande si le fuseau terrestre sud évite la zone Natura 2000

Les études montreront s'il y a incidence ou pas.

Le fuseau est suffisamment large pour inclure en alternative un tracé qui éviterait complètement la zone humide si les études qualifient la zone d'humide. Les mesures de compensation n'interviennent qu'en cas d'impossibilité de passer ailleurs et lorsque cela implique la destruction d'habitats ou d'espèces protégées.

RTE indique qu'une mutualisation des raccordements électriques des deux fermes pilotes n'était technico-économiquement pas envisageable car localisées sur des sites d'implantation trop distants. Le coût du raccordement aurait été rédhibitoire pour les projets.

- L'association ECCLA précise que l'hôpital est situé dans la zone humide.

**Compte tenu des observations formulées et de l'accord de l'ensemble des membres participants, le fuseau de moindre impact sud proposé est validé.**

La carte de l'aire d'étude et du fuseau de moindre impact validés est jointe au présent compte-rendu qui sera adressé à tous les invités à la réunion.

**V-Prochaines étapes du projet**

Les procédures de demandes d'autorisation environnementale, d'utilisation du domaine public maritime et de déclaration d'utilité publique doivent être engagées au printemps. L'enquête publique unique commune aux deux maîtres d'ouvrage, Quadran Energies Marines et RTE, est envisagée à l'automne.

La durée d'instruction de ces procédures est de 12 mois. Les autorisations devraient donc intervenir au printemps 2019.

**- Questions/réponses :**

- L'association ECCLA demande s'il est possible d'avoir le dossier avant le début de l'enquête publique.

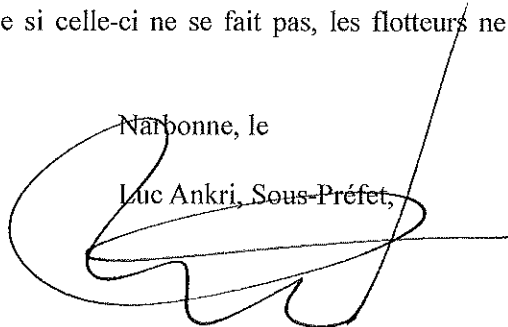
Cela n'est pas prévu par le code de l'environnement.

- Quel est l'impact de l'extension du port de commerce ?

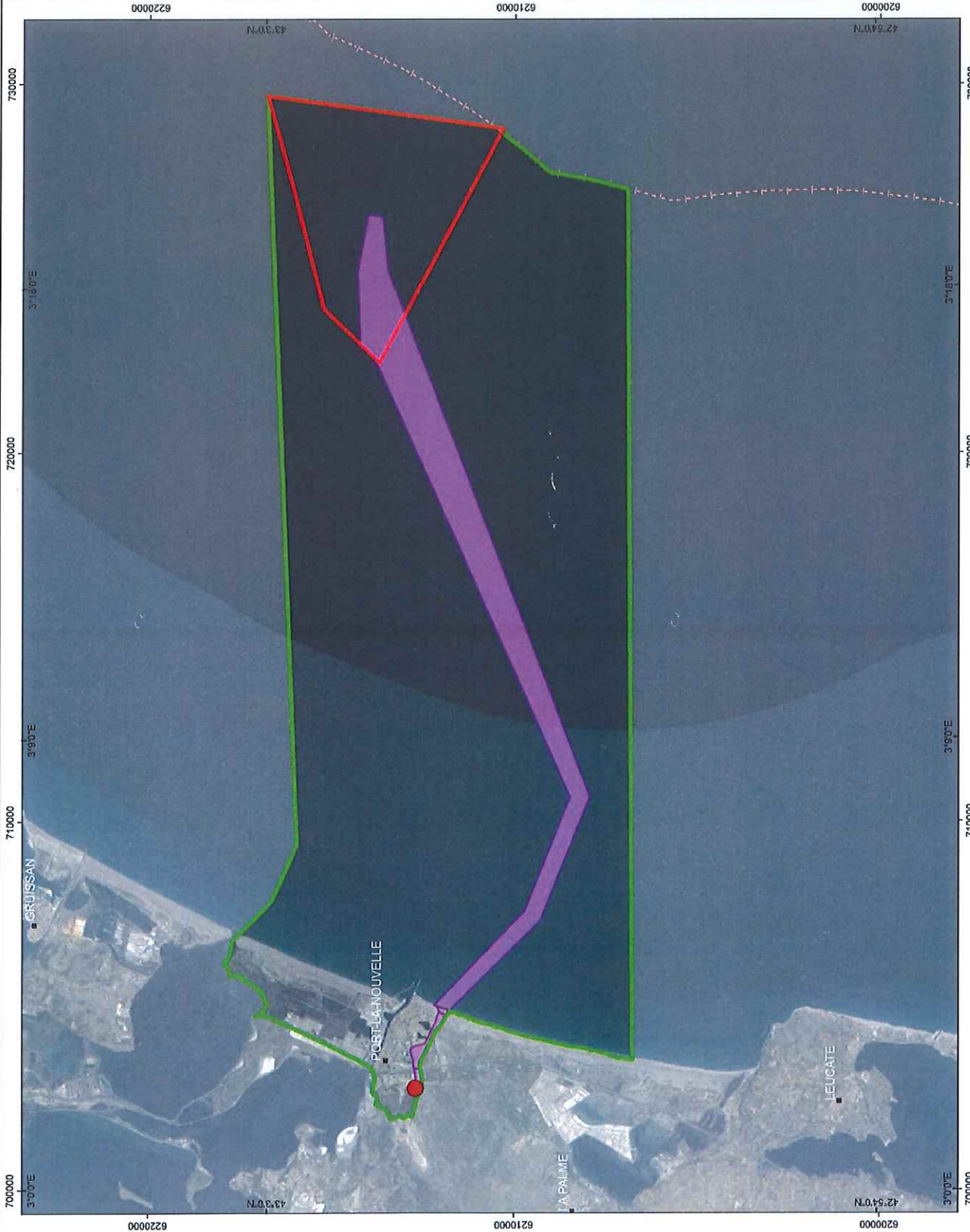
Quadran Energies Marines précise que si celle-ci ne se fait pas, les flotteurs ne pourront pas être réalisés à Port La Nouvelle.

Narbonne, le

Luc Ankri, Sous-Préfet,

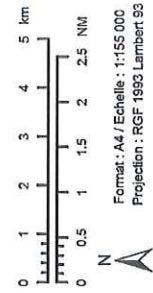






**Légende**

- Fuseaux de moindre impact
- Zone d'étude
- Zone d'implantation potentielle des éoliennes (ZIPE)
- Aire d'étude
- Poste de livraison
- Limite maritime
- Limite de la mer territoriale française (12NM)



Format : A4 / Echelle : 1:155 000  
Projection : RGF 1993 Lambert 93



Réalisation : selec.invivo  
Préparation : Séverine Couppa  
Date : décembre 2017 / Version : 03  
Ref : 28QUADRAN RTE\_CONCERTATION28\_Fuseaux\_moins\_impact\_maritime  
Sources des données :  
©QUADRAN, SHOM (Délimitations maritimes), Base Map Esri (World Imagery)

## LISTE DES PARTICIPANTS

Luc ANKRI - Sous-préfet de Narbonne

Sylvie ESPUGNA - Préfecture

Monique CANONVILLE - Préfecture

Sébastien FOREST - Directeur Régional Adjoint - DREAL Occitanie

Claire BASTY - DREAL Occitanie

Marie Claude VERNEJOUX - DREAL Occitanie

Jacques ROUDIER – Garant de la concertation Commission nationale du débat public du projet

M.H. FABRE représentant M.Roland COURTEAU - Sénateur

Mylène VESENTINI – Conseillère régionale

Armand FANLOU – CA Le Grand Narbonne

L. LABATUT – Mairie de Gruissan

Stéphane BLANQUER – Mairie de Port La Nouvelle

Nicolas GUILPAIN – Mairie Leucate

Jean Antoine VILLEGAS – CD11

Jean Michel MESPUE – CD11

Yannick GUILHOU – DDTM 11

Xavier PRUD'HON – DDTM 66 – DML

Véronique POUTAS – CCI Aude

Maryse ARDITI - Présidente de l'Association ECCLA

Frédéric RESTE – Prud'homme PLN

Daniel METIVIER – FFNPP

Jacques ANDRIEU – FNPP

Bernard PEREZ – CRPMEM

Thomas SERAZIN – CRPMEM

Julia TACCOEN – ENEDIS

Yannick BOCQUENET - RTE

Clémentine GHACHEM - RTE

Aurore GILLMANN – RTE

Hélène CLAUDEL – Bureau d'études In Vivo

Floriane RUIZ - Quadran Energies Marines

Denis LEFEBVRE - Quadran Energies Marines

Laurent TOKARSKI - Quadran Energies Marines

### Excusés :

Alain PEREA – Député

Parc Naturel Marin du Golfe du Lion

Conservatoire du Littoral

ARS